



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.4.1

Numéro de la demande : 2008-5911 / 2008-5918
Demande : Conversion d'une l'homologation conditionnelle en homologation complète
Produit : Herbicide contenant de l'aminopyralide / Herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide
Numéro d'homologation : 28137 / 28136
Matières actives (m. a.) : Aminopyralide
N° de document de l'ARLA : 1981342
N° de document de l'ARLA (PDF en anglais) : 2416212
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2416213

But de la demande

La présente demande vise à convertir l'homologation conditionnelle de l'herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide et de l'herbicide contenant de l'aminopyralide en homologation complète. L'herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide et l'herbicide contenant de l'aminopyralide ont obtenu une homologation conditionnelle en 2006. L'examen détaillé est contenu dans la note réglementaire REG2007-01, *Aminopyralide*. Les conditions d'homologation incluaient des données sur les lots de production à l'échelle commerciale, des données sur la stabilité à l'entreposage et les caractéristiques de corrosion pour les préparations commerciales, ainsi que les méthodes d'analyse de vérification réglementaire dans les matrices de plantes.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide contenant de l'aminopyralide se présente sous forme de solution contenant de l'aminopyralide à une concentration nominale de 240 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,14 g/mL à -20 °C et un pH de 7,33. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide contenant de l'aminopyralide ont été remplies.

Appellation courante : Aminopyralide

Nom chimique : Acide 4-amino-3,6-dichloro-2-pyridinecarboxylique

L'herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide blanc cassé (poudre)
Concentration nominale	94,9 %
Odeur	Inodore
Densité relative	1,72
Pression de vapeur	$2,59 \times 10^{-8}$ Pa à 25 °C et $9,52 \times 10^{-9}$ Pa à 20 °C
pH	2 à 2,5 dans une suspension épaisse de 1 %

Propriété	Résultat		
Solubilité dans l'eau	<u>pH</u>	<u>Solubilité (g/L)</u>	<u>Temp. (°C)</u>
	Non tamponné dans l'eau	2,48	18
	5	212	20
	7	205	20
	9	203	20
Coefficient de partage n-octanol/eau	<u>pH</u>	<u>Log K_{oe}</u>	
	Eau non tamponnée	0,201	
	5	-1,76	
	7	-2,87	
	9	-2,96	

Les exigences en matière de données chimiques pour l'herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide et l'herbicide contenant de l'aminopyralide ont été remplies.

Évaluations sanitaires

La note réglementaire REG2007-01 Aminopyralide indique qu'une méthode d'analyse utilisée pour vérifier le respect de la réglementation dans les matrices de plantes est requise. Des expériences supplémentaires ont été effectuées pour confirmer la sélectivité de la méthode GRM 02.31. Il a été démontré que les ions de transition SM/SM (spectrométrie de masse en tandem) surveillés dans la méthode GRM 02.31 sont appropriés pour la confirmation de l'aminopyralide. Par ailleurs, il a été prouvé que la présence de clopyralide ou de piclorame n'interfère pas avec la quantification de l'aminopyralide.

Des données supplémentaires sur la stabilité à l'entreposage au congélateur ont démontré que les résidus d'aminopyralide, lorsqu'ils sont entreposés à une température d'environ -20 °C, sont stables pendant un maximum de 16 mois sur ou dans du foin de graminées et du fourrage, et des grains et de la paille de blé.

Voir la note réglementaire REG2007-0, *Aminopyralide*, pour obtenir plus de détails sur les évaluations sanitaires concernant ces produits.

Effets sur l'environnement

Voir la note réglementaire REG2007-01, *Aminopyralide*, pour obtenir les résultats de l'évaluation détaillée de l'impact environnementale de l'aminopyralide.

Évaluation de la valeur

Voir la note réglementaire REG2007-0, *Aminopyralide*, pour obtenir les détails de l'évaluation complète de la valeur de la préparation commerciale de l'herbicide contenant de l'aminopyralide.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements fournis pour répondre à l'homologation conditionnelle de l'herbicide de qualité technique contenant de l'aminopyralide et de l'herbicide contenant de l'aminopyralide. L'ARLA a conclu que ces deux produits sont admissibles à une homologation complète.

Liste des abréviations

g	gramme
L	litre
Log K _{oc}	Coefficient de partage n-octanol/eau
mL	millilitre
SM/SM	spectrométrie de masse en tandem
Pa	pascal
Régl.	Note réglementaire

References

A. List of Studies/Information Submitted by Registrant

1.0 Chemistry

PMRA Document Number	Reference
1688582	2007, Group A: Description of Materials used to Produce the Product, Description of the Production Process, Discussion of the Formation of Impurities, Preliminary Analysis and Certified Limits for Aminopyralid (XDE-750) Technical - Supplemental Information
1688583	2007, Group A: Product Identity and Composition, Description of Materials used to Produce the Product and Description of the Production Process for Aminopyralid (XDE-750) Technical - Supplemental Information for MRID 46235701, DACO: 2.11.1,2.11.2,2.11.3,2
1688584	2006, Batch Characterization of Aminopyralid Technical, DACO: 2.13.3 CBI
1688585	2003, Amended Report for Method Validation for the Determination of Impurities in XDE-750, DACO: 2.13.1 CBI
1688588	2003, Amended Report for Method Validation for Assay of XDE-750 Technical, DACO: 2.13.1 CBI

2.0 Human and Animal Health

PMRA Document Number	Reference
1688444	2006, A Confirmatory Technique for the Determination of Residues of Aminopyralid in Agricultural Commodities by Liquid Chromatography with Tandem Mass Spectrometry Detection, DACO: 7.2.2
1688445	2008, Determination of Residues of Aminopyralid in Agricultural Commodities by Liquid Chromatography with Tandem Mass Spectrometric Detection, DACO: 7.2.2
1688446	2004, Frozen Storage Stability of XDE-750 in Range Land and Pasture Grass and Hay and Wheat Straw and Wheat Grain, DACO: 7.3

3.0 Environment

None

4.0 Values

None

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.